



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 52

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. REID, *président du Comité permanent des affaires législatives*, de présenter le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 7 juin 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*;
- Projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*;
- Projet de loi 27 — *Loi sur les sociétés agricoles/The Agricultural Societies Act*;
- Projet de loi 30 — *Charte de la sécurité dans les écoles (modification de diverses dispositions législatives)/The Safe Schools Charter (Various Acts Amended)*;
- Projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act*;
- Projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*;
- Projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} la *ministre* WOWCHUK remplace M. NEVAKSHONOFF;
- M. le *ministre* BJORNSON remplace M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} TAILLIEU remplace M. FAURSCHOU.

Substitutions effectuées, avec le consentement du Comité, pendant la réunion :

- M^{me} la *ministre* ALLAN remplace M^{me} la *ministre* WOWCHUK;
- M. SCHULER remplace M. CUMMINGS.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* :

Brian Ardern Association des enseignants du Manitoba

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act* :

Maureen Wilson Particulier
Marianne Cerilli Particulier
Bev Ridd Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 27 — *Loi sur les sociétés agricoles/The Agricultural Societies Act* :

Lynda Witty Manitoba Association of Agricultural Societies

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 30 — *Charte de la sécurité dans les écoles (modification de diverses dispositions législatives)/The Safe Schools Charter (Various Acts Amended)* :

Roland Pokorny Particulier
Edward Lipsett Association manitobaine des droits et libertés

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* :

Lori Johnson Division scolaire de Winnipeg
Wilfred Mackay Première nation de Rolling River

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act* :

Lanny McInnes Conseil canadien du commerce de détail

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 25) — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 27) — *Loi sur les sociétés agricoles/The Agricultural Societies Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 7 du projet de loi soit amendé :

a) par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 7(1);

b) par substitution, à « 100 », de « 50 »;

c) par adjonction de ce qui suit :

Approbation du ministre

7(2) Par dérogation au paragraphe (1), le ministre peut, à la demande des personnes désirant constituer la société, permettre que le siège de celle-ci soit situé à moins de 50 km de celui d'une autre société.

Il est proposé que le paragraphe 33(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « catégories de sociétés », de « associations ».

(N° 30) — *Charte de la sécurité dans les écoles (modification de diverses dispositions législatives)/The Safe Schools Charter (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le sous-alinéa 47.1(2)b(ii), énoncé au paragraphe 1(3) du projet de loi, soit amendé par adjonction, après « discrimination », de « indue ».

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 36) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement, à la suite d'un vote consigné (6 contre 4).

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, de présenter le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 7 juin 2004, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*;
- Projet de loi 23 — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act*;
- Projet de loi 31 — *Loi sur la Commission du canal de dérivation/The Floodway Authority Act*;
- Projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance des employés du gouvernement/The Public Servants Insurance Amendment Act*;
- Projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act*;
- Projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*;
- Projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} MITCHELSON remplace M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN remplace M. LOEWEN;
- M. FAURSCHOU remplace M^{me} ROWAT;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* RONDEAU;
- M. le *ministre* ASHTON remplace M. SANTOS;
- M^{me} la *ministre* MCGIFFORD remplace M. SCHELLENBERG;
- M. le *ministre* SELINGER remplace M. le *ministre* STRUTHERS.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act* :

Elizabeth Fleming et Valinda Morris

Provincial Council of Women of Manitoba

Le Comité a entendu huit exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act* :

D ^r James Shapiro	Particulier
Jack Jonasson	Coalition for Flood Protection North of the Floodway
Jim Stinson	Particulier
Robert Duerksen	768 Association Inc.
Ian Wishart	Keystone Agricultural Producers
Maxine Clifton	Particulier
Paul Clifton	Particulier
Doug Chorney	Particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 23 — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act* :

Gerry Bristow	Particulier
---------------	-------------

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act* :

Bob Lafond	Credit Union Central of Manitoba
------------	----------------------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 57.5, énoncé à l'article 24 du projet de loi, soit amendé par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) soit l'annulation d'un décret désignant une autorité chargée de délivrer des licences.

Il est proposé que l'article 66.1, énoncé à l'article 27 du projet de loi, soit amendé :

a) dans le titre, par adjonction, après « des », de « décisions, »;

b) dans le passage introductif, par adjonction, après « Les », de « décisions et les ».

(N° 23) — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 5(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Appel à la Cour d'appel

5(2) La décision de la Commission d'appel peut faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel sur une question de droit avec l'autorisation d'un juge de cette cour.

Requête en autorisation d'appel

5(3) La requête en autorisation d'appel :

- a) énonce les motifs de l'appel;
- b) est présentée dans les 30 jours suivant la date de la décision visée ou dans le délai supplémentaire que le juge peut allouer dans des circonstances exceptionnelles.

Avis de cette requête est signifié au gouvernement en conformité avec l'article 11 de la Loi sur les procédures contre la Couronne.

(N° 31) — *Loi sur la Commission du canal de dérivation/The Floodway Authority Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance des employés du gouvernement/The Public Servants Insurance Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act.*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'alinéa 3(2)b) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

- b) *par substitution*, à « les résidents de langue française du Manitoba, », de « les particuliers de langue française qui, sauf disposition contraire de la présente loi, résident au Manitoba, le tout ».

(N^o 38) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M^{me} STEFANSON et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON, MM. GOERTZEN et LAMOUREUX ainsi que M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 27 — *Loi sur les sociétés agricoles/The Agricultural Societies Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. EICHLER, PENNER et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 30 — *Charte de la sécurité dans les écoles (modification de diverses dispositions législatives)/The Safe Schools Charter (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législative et qui a été amendée par la suite.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON et M^{me} STEFANSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. MAGUIRE et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* ASHTON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. LAMOUREUX et MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SELINGER propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER ainsi que MM. SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
GERRARD
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LAMOUREUX
LATHLIN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SMITH
STRUTHERS
WOWCHUK..... 32

CONTRE

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GOERTZEN
HAWRANIK
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
ROWAT
STEFANSON
TAILLIEU..... 19

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés à la version amendée du projet de loi 23 — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. le *ministre* ASHTON propose que l'article 7 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Demandes d'indemnisation ou introduction d'instances judiciaires

7 Les personnes peuvent :

- a) soit demander une indemnisation en vertu de la présente partie B l'égard de dommages matériels ou d'une perte économique;
- b) soit introduire une instance judiciaire relativement B des dommages matériels ou B une perte économique attribuables B une inondation artificielle, lesquels doivent être déterminés conformément B des principes juridiques d'application générale.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON, M. GOERTZEN, M^{me} TAILLIEU et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 31 — *Loi sur la Commission du canal de dérivation/The Floodway Authority Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. le *ministre* ASHTON propose que le projet soit amendé, dans l'alinéa 21b) de la version anglaise, par substitution, à « Manitoba Floodway Expansion Inc. », de « Manitoba Floodway Expansion Authority Inc. ».

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. PENNER et GOERTZEN interviennent. L'amendement, mis aux voix est adopté.

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté la route 227 à partir de l'intersection des routes 248 et 227 jusqu'à la route 16 (route Yellow Head), et afin que le premier ministre du Manitoba envisage d'apporter son soutien à ce projet pour garantir la sécurité des Manitobains et de tous les Canadiens qui voyagent sur les routes manitobaines. (L. Balan, W. Fleury, K. M. Nugent et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être des personnes âgées et des autres Manitobains vulnérables atteints de la maladie d'Alzheimer, qu'il envisage de revenir sur sa décision de ne pas permettre à certains résidents de foyers de soins personnels ayant cette maladie débilitante d'avoir accès à certains médicaments et qu'il envisage aussi de mettre en œuvre une politique provinciale concernant cette maladie. (R. Sewell, J. Lambert, L. Richard et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (C. Macabeo, E. B. Nato et C. Cruzat)

M. MURRAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger tous les employés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de payer des cotisations syndicales même si ceux-ci ne font pas partie d'un syndicat et s'assure que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (B. Thiessen, M. Thiessen, G. Thielmann et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2004, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments, de revoir les priorités de son gouvernement et de mettre fin au projet de celui-ci de consacrer 100 000 000 \$ à l'achat de nouveaux appareils de loterie vidéo alors que les aînés ainsi que les Manitobains et les Manitobaines touchant des revenus fixes ne peuvent se permettre d'acheter des médicaments. (D. Dunn, R. Epp, K. Klassen et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de renoncer à son projet d'obliger tous les employés qui participeront à l'expansion du canal de dérivation de payer des cotisations syndicales même si ceux-ci ne font pas partie d'un syndicat et s'assure que les sociétés et le personnel ayant les compétences nécessaires puissent présenter des soumissions ou prendre part aux travaux d'expansion, sans qu'il soit tenu compte de la syndicalisation. (G. Johnson, R. H. Bray, J. Nagribianko et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2004, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments, de revoir les priorités de son gouvernement et de mettre fin au projet de celui-ci de consacrer 100 000 000 \$ à l'achat de nouveaux appareils de loterie vidéo alors que les aînés ainsi que les Manitobains et les Manitobaines touchant des revenus fixes ne peuvent se permettre d'acheter des médicaments. (J. Shillington, A. Morris, R. McDonald et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} TAILLIEU et IRVIN-ROSS ainsi que MM. EICHLER, JHA et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, MM. LOEWEN et HAWRANIK formulent des griefs.

M^{me} DRIEDGER propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Attendu :

que le gouvernement Doer s'est fait élire en promettant qu'il mettrait fin à la médecine de couloir en six mois grâce à l'injection de 15 millions de dollars et qu'il sauverait les soins de santé;

que depuis que le gouvernement Doer a pris le pouvoir, même s'il a augmenté le budget du ministère de la Santé de plus d'un milliard de dollars, la majorité des offices régionaux de la santé enregistrent des déficits et l'ORSW envisage de fermer 100 lits ou de réduire considérablement le nombre d'opérations afin d'éviter un déficit du programme opératoire;

que les frais d'administration des offices régionaux de la santé ont triplé dans certains cas depuis 1999;

que malgré les promesses du gouvernement Doer de réduire radicalement les listes d'attentes, y compris la réduction du temps d'attente pour une IRM à huit semaines, pour une échographie à une ou deux semaines et pour un tomodensitogramme à deux semaines, le temps d'attente pour ces tests de même que pour les tests MIBI à l'effort est plus élevé aujourd'hui et a plus que doublé dans certain cas;

qu'un certain nombre de politiques annoncées par le gouvernement Doer ont engendré des conséquences négatives sur notre système de soins de santé;

que dans le cadre de ces politiques, on a entre autres cessé d'offrir des médicaments pour la démence aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer dans les foyers de soins personnels de Winnipeg, exigé que les communautés rurales paient des frais liés au recrutement de médecins et augmenté de plus de 15 pour cent la franchise du régime d'assurance-médicaments;

que malgré plusieurs décès et fausses couches survenus dans les salles d'urgences de Winnipeg alors que les patients attendaient des soins, le gouvernement Doer refuse encore de mettre en œuvre une évaluation externe du programme de salles d'urgences de Winnipeg;

que le ministre de la Santé a publiquement reconnu ne pas avoir de ligne directrice concernant les soins de santé et qu'il refuse de mettre en œuvre toute réforme d'envergure;

que les principales recommandations de l'étude externe en soins cardiaques menée par le D^r Koshal n'ont pas été mises en application neuf mois plus tard, y compris le recrutement immédiat de trois directeurs de programme;

que le gouvernement Doer a récemment admis avoir failli à son engagement de créer un programme de dépistage du cancer de la prostate;

que le gouvernement Doer a également manqué à son engagement de recruter des infirmières pour nos écoles publiques;

que le gouvernement Doer a permis aux Centre des sciences de la santé de ne pas signaler les cas cliniques critiques, ce qui a eu pour effet de ralentir l'analyse des décès et des blessures évitables;

que le ministre de la Santé parle d'obligation redditionnelle alors qu'il refuse notamment de répondre avec précision aux questions et qu'il fournit aux Manitobains des renseignements trompeux,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba condamne le ministre de la Santé pour son incapacité à tenir ses promesses électorales en matières de soins de santé, notamment celle de mettre un terme à la médecine de couloir en six mois à l'aide de 15 millions de dollars;

que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de la Santé d'affecter des professionnels des soins de santé de première ligne à l'élaboration d'une réforme d'envergure du système de soins de santé manitobain afin d'en assurer la viabilité et l'universalité.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M. le *premier ministre* DOER, M. MURRAY, M. le *ministre* CHOMIAK, MM. DERKACH, PENNER, LAMOUREUX et CUMMINGS, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. FAURSCHOU, GERRARD, DYCK et REIMER interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX

LOEWEN
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU 20

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS 30

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission de régie du jeu/The Gaming Control Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GOERTZEN et LOEWEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 23 — *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge/The Red River Floodway Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M. GOERTZEN et M^{me} TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Mercredi 9 juin 2004

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi sur la Commission du canal de dérivation/The Floodway Authority Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GOERTZEN, MURRAY, LOEWEN, DYCK, LAMOUREUX, FAURSCHOU, PENNER et DERKACH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Sont approuvés, lus une troisième fois et adoptés un par un les projets de loi indiqués ci-après dont a fait rapport le Comité permanent des projets du développement social et économique :

(N^o 33) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance des employés du gouvernement/The Public Servants Insurance Amendment Act*;

(N^o 34) — *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act*.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. DYCK, REIMER et LOEWEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Mercredi 9 juin 2004

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche/The Fisheries Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. CUMMINGS interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 22 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes